



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 AVRIL 2025.**

Conseillers en exercice	:	33
Présents	:	23
Pouvoirs	:	4
Absent excusé	:	1
Absents	:	5

L'an deux mille vingt-cinq, le dix Avril, à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire et sur convocation qui leur a été adressée le vingt-huit Mars deux mille vingt-cinq.

**Etaient présents :**

M. Paul CARRERE, Maire,  
M.M. Isabelle CANTEGREIL, Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Rose-Marie ABRAHAM, Claude LABORDE, Christelle GUILHEMSAN, Yannick VILLATORO, Anaïs CADIS, Daniel BIREMONT, Nathalie MOMEN, Adjoint  
M.M. Philippe BOUCHONNEAU, Martine COULOUDOU, Daniel REISEMBERG, Alain CLOUTOUR, Marie-Christine ALTIMIRA, Véronique CARRERE, Angéline GUILHEMSAN, Nacira LAROUSSE, Christian PIT, Philippe ESPUNA, Nicolas MATHIO, Katia LEFEVRE, Céline BROQUERE

**Absents excusés ayant donné Pouvoirs :**

Mme Pascale MOURIERE à M. Philippe ESPUNA  
M. Didier STEVENIN à M. Yannick VILLATORO  
M. Arnaud BRUNET à Mme Christelle GUILHEMSAN  
Mme Anaïs BAREYT à Mme Nacira LAROUSSE

**Absent excusé :**

M. Mickael EECKHOUDT

**Absents :**

M.M. Michel GOURDON, Cyril BIREMONT, Luc SCOGNAMIGLIO, Pierre GALIBERT, Annick CREISMEAS

**Secrétaire de séance :**

M. Yannick VILLATORO

**Point 04 de l'ordre du jour.**

**Délibération n° 2025.029.**

**Objet : EXAMEN DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE DE MORCENX-LA-NOUVELLE : BUDGET PRINCIPAL ET LOTISSEMENTS COMMUNAUX**



**Point 04 de l'ordre du jour.**

**Délibération n° 2025.029.**

**Objet : EXAMEN DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE DE MORCENX-LA-NOUVELLE : BUDGET PRINCIPAL ET LOTISSEMENTS COMMUNAUX**

Après avis de la Commission des Finances du 18/02/2025, et considérant le débat d'orientation budgétaire du 25/02/2025, précédant le vote du Budget.

Monsieur Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY donne lecture des Budget Primitifs de l'exercice 2025 de la Commune de Morcenx-la-Nouvelle et de ses budgets annexes lotissements, reports compris, proposé par Monsieur le Maire, annexés ci-joint avec une note de synthèse.

**Budget Principal**

Libellés	Dépenses	Recettes
Section Fonctionnement	10 263 697,54 €	10 263 697,54 €
Section Investissement	6 206 218,93 €	6 206 218,93 €
<b>Total</b>	<b>16 469 916,47 €</b>	<b>16 469 916,47 €</b>

**Budget Annexe –  
Lotissement Pernautuc 2.**

Libellés	Dépenses	Recettes
Section Fonctionnement	671 000,00 €	671 000,00 €
Section Investissement	390 858,61 €	390 858,61 €
<b>Total</b>	<b>1 061 858,61 €</b>	<b>1 061 858,61 €</b>

**Budget Annexe –  
Lotissement de l'Hoste.**

Libellés	Dépenses	Recettes
Section Fonctionnement	20 801,89 €	20 801,89 €
Section Investissement	14 941,70 €	14 941,70 €
<b>Total</b>	<b>35 743,59 €</b>	<b>35 743,59 €</b>

- DECIDE d'approuver la proposition de Budget Primitif 2025 du Budget Principal de la Commune de Morcenx-la-Nouvelle

27 voix Pour  
0 voix Contre  
0 Abstention

- DECIDE d'approuver la proposition de Budget Primitif 2025 du Budget Annexe du lotissement de Pernautuc II

27 voix Pour  
0 voix Contre  
0 Abstention



- DECIDE d'approuver la proposition de Budget Primitif 2025 du Budget Annexe du lotissement de l'Hoste

27 voix Pour  
0 voix Contre  
0 Abstention

**Présentation du  
Budget Général Agrégé**

Libellés	Dépenses	Recettes
Section Fonctionnement	10 955 499,43 €	10 955 499,43 €
Section Investissement	6 612 019,24 €	6 612 019,24 €
Total	17 567 518,67 €	17 567 518,67 €

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>

Fait à Morcenx la Nouvelle, le 10/04/2025

Le Secrétaire de séance,  
Yannick VILLATORO.

Le Maire,  
Paul CARRERE.



Copies : Préfecture  
Chrono - Dossier CM  
Compta

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 15/04/2025

ID : 040-200084713-20250410-2025\_029D-BF





## NOTE DE SYNTHÈSE BUDGET PRIMITIF 2025

### COMMUNE DE MORCENX-LA-NOUVELLE

#### COMMUNE :

##### Démographie :

La population INSEE agrégée est dorénavant fixée à 5.138 habitants en 2025 (données INSEE) soit + 24 habitants en un an.

##### Rappel Population INSEE Morcenx-la-Nouvelle

2020	5230	-79
2021	5154	-76
2022	5119	-35
2023	5108	-11
2024	5114	+6
2025	5138	+24

La courbe démographique commence à s'inverser, les efforts sur l'attractivité du territoire doivent continuer, avec pour objectif de revenir progressivement aux alentours de 5.500 habitants

##### Equilibre financier :

Pour 2025, le Budget Primitif du budget principal est équilibré en dépenses et en recettes à **10 263 697,54 €** en fonctionnement et pour **6 206 218,93 €** en investissement.

La section d'investissement devrait s'équilibrer grâce à la cession de biens immobiliers pour **295 895,83 €** (ventes en cours de réalisation ou prévues) et en réalisant un nouvel emprunt de **750.000 €**.

##### Contexte :

Le budget intègre une prévision d'inflation d'environ 2 % et l'impact de l'augmentation du taux CNRACL de 3 points et celui de la maladie de 1 point. Il tient compte également de la perte progressive du bénéfice du FPIC, de l'augmentation substantielle des assurances et de la baisse des garanties, mais aussi du début du fonctionnement de la micro-crèche au 1<sup>er</sup> septembre 2025. Au total, **uniquement par ces raisons conjoncturelles et mécaniquement**, la commune est prise dans un effet ciseau avec des **charges supplémentaires qui devraient s'élever à plus de 205 000€** et des **recettes qui devraient diminuer de 50 000€** au budget 2025.

##### Fiscalité et dotations de l'état :

**Important :** à la date d'élaboration de ce document, la DGF n'a pas été communiquée par les services fiscaux. Les données ci-dessous sont donc des estimations qui seront ajustées par Décision Modificative si elles s'avéraient différentes de celles qui seront prochainement notifiées.



Les bases augmentent forfaitairement de + **1,7%**. A cela s'ajoute la variation physique des bases (constructions et destructions). Au total, l'augmentation des bases de TFB est de + **1,92%**, celles de la TFNB de + **3,20 %** et enfin celles de la THRS de **-13,56 %**. A taux constants, cela représente une hausse des produits fiscaux de **14.725 €**.

La Commune devrait voir sa DGF maintenue et la DSR devrait très légèrement augmenter.

Le FPIC ne sera connu définitivement qu'en juin et, par prudence, le budget est construit en poursuivant la perte progressive du bénéfice de celui-ci. La protection de sortie nous assure tout de même de percevoir 70 % du FPIC perçu il y a 2 ans, soit a minima 46.000 €.

Les droits de mutations sont prévus, par prudence à **160.000 €** contre 172.146 € perçus en 2024.

Pour équilibrer le budget 2025 et grâce aux efforts sur les dépenses, et en utilisant partiellement les excédents reportés, **il n'est pas prévu d'augmentation des taux de fiscalité.**

#### Endettement :

Courant 2025, la dette communale du budget principal doit passer de 5.901.601,07 € à 5.889.108,86 € en incluant la réalisation d'un nouvel emprunt de 750.000 €.

La collectivité n'a aucun emprunt toxique et **devrait se désendetter de 12.492,21 €**.

Pour rappel, l'objectif initial en début de mandat était de ramener progressivement l'endettement d'ici fin 2026 en-dessous de 6.600.000 €.

Il n'y a aucune ligne de trésorerie en cours au 01/01/2025. Il ne devrait pas être nécessaire de contractualiser pour en mettre une en place en 2025.



### 1/ La section de fonctionnement :

	Dépenses de fonctionnement	Budget 2024	Budget 2025
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 181 731,00	2 262 500,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 756 502,36	5 154 200,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	276 500,00	253 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 230 721,10	759 997,54
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	585 000,00	590 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	967 800,00	951 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	245 000,00	223 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	40 000,00	40 000,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	40 000,00	30 000,00
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>10 323 254,46</b>	<b>10 263 697,54</b>

	Recettes de fonctionnement	Budget 2024	Budget 2025
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	127 000,00	87 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	320 000,00	317 500,00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	987 000,00	1 123 000,00
73	IMPOTS ET TAXES	5 541 815,00	5 550 031,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 762 266,00	1 914 616,54
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	297 252,58	391 000,00
76	PRODUITS FINANCIERS	50,00	50,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	500,00	500,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	80 000,00	80 000,00
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>9 115 883,58</b>	<b>9 463 697,54</b>
<b>Résultat de fonctionnement avant report</b>		<b>-1 207 370,88</b>	<b>-800 000,00</b>
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 207 370,88	800 000,00
<b>Résultat de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

- la variation du chapitre 011 « charges à caractère général » tient, entre autres, compte :

- De l'inflation attendue : + 2%
- Des augmentations annoncées des primes d'assurance



- Des coûts de fonctionnement supplémentaires générés par les nouveaux investissements
- De la prise en charge de l'activité Pass'loisirs par la Commune
- De la gestion de la micro-crèche à compter de septembre 2025
- Du coût de la numérisation progressive des registres d'état-civil

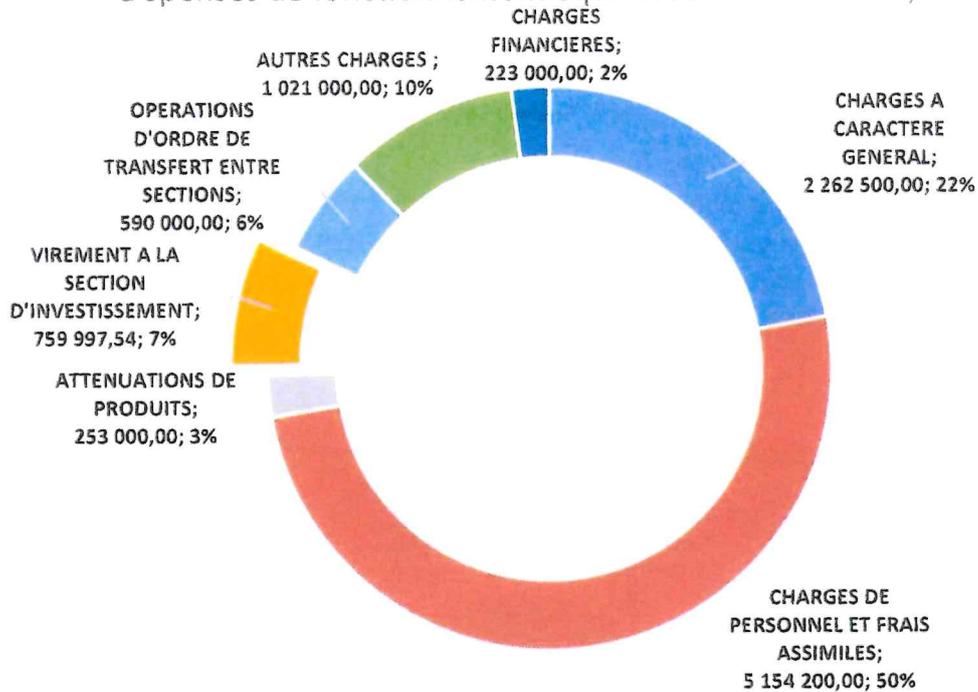
- le chapitre 012 « charges de personnels » augmente mécaniquement par le glissement vieillesse technicité (GVT) habituel représentant une hausse annuelle moyenne d'environ 40.000,00 €, et des variations physiques de personnels (remplacements et absence d'impact des départs à la retraite et recrutement des saisonniers nécessaires). Le chapitre 012 est aussi impacté par l'augmentation des charges patronales de CNRACL et de maladie (+ 4% en 2025), soit 88.000 €. A noter que l'augmentation de la CNRACL sera renouvelée pendant encore 3 années supplémentaires, portant le **coût pour la collectivité à 286.000 € au terme des 4 années d'augmentation.**

- le 014 « atténuation de produits » tient compte d'un FPIC versé estimé stable (connu en juin) et du reversement des redevances à l'Agence de l'Eau sur l'encaissement des factures de l'ex-service des eaux et assainissement.

- le 65 « charges de gestion courante » est impacté par une progression des participations aux syndicats (SMATA, SDIS ...). Ce chapitre prévoit aussi par prudence l'inscription de 80.000 € de créances admises en non-valeur pour assainir les comptes de tiers de l'ex-service des eaux, cette dépense étant déjà provisionnée. A noter qu'exceptionnellement le CCAS n'appellera pas de participation en 2025, sa trésorerie étant suffisante pour assurer ses missions annuelles mais aussi que le versement de la subvention au centre de loisirs (CLEM) augmente de 18.000 € pour pallier partiellement les pertes de financements de la CAF et d'autres partenaires.



### Dépenses de fonctionnement équilibrées à 10 263 697,54 €

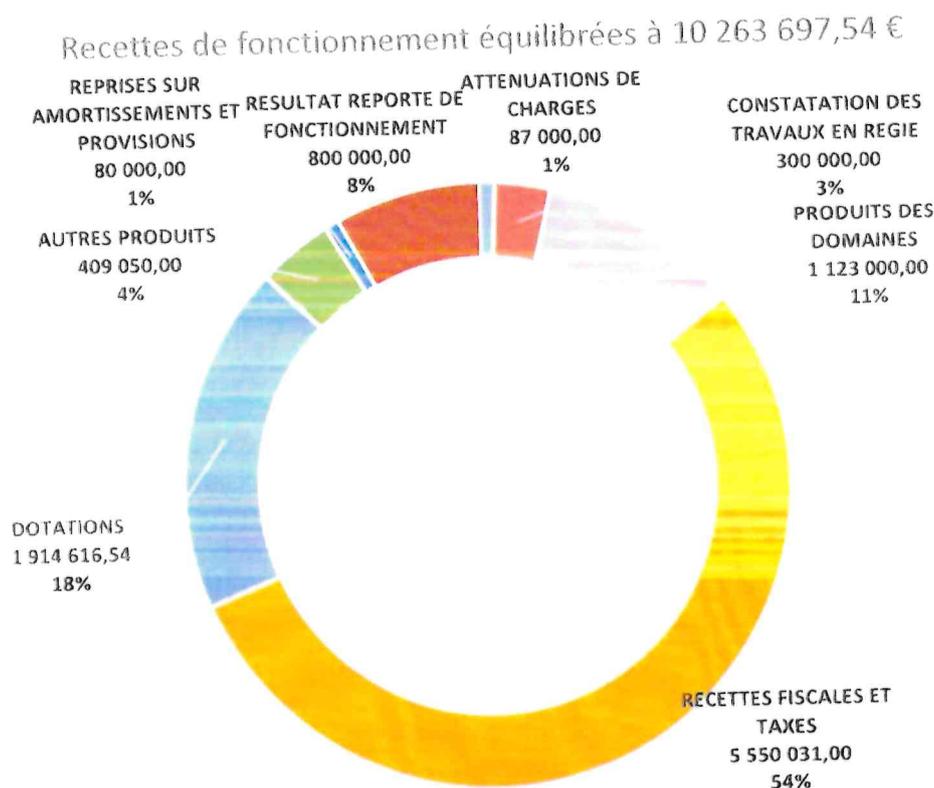


Virement prévu à la section d'investissement	Permet de couvrir le remboursement de la dette et d'autofinancer l'investissement
Charges de personnels	Masse salariale chargée et personnel extérieur
Charges de gestion courante	Electricité, Combustible, Alimentation, Carburant, fournitures, petits équipements, fournitures scolaires, entretien bâtiments et terrains, maintenances, assurances, locations, animations, télécommunications, abonnements, taxes foncières...
Autres dépenses	Contributions service incendie, Conservatoire de musique, subventions aux associations, indemnités d'élus, charges exceptionnelles
Reversement de fiscalité	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales
Charges financières	Intérêts d'emprunts, cautions
Amortissements	Provisions pour risques d'impayés et amortissements pour constater la dépréciation de la valeur des biens immobilisés



Les recettes tiennent compte des prévisions réelles des produits forestiers, des loyers et à des prévisions de perception d'Indemnités Journalières à la baisse de - 85.000 €, la maladie ordinaire n'étant plus garantie. Elles tiennent aussi compte des produits attendus liés à la gestion de la future micro-crèche.

Les recettes fiscales et les dotations tiennent compte quant à elles, de la hausse des bases (forfaitaires de 1,7 % et physiques), ces recettes fiscales n'étant à ce jour toutefois que des estimations. Elles tiennent aussi compte de la perte progressive du bénéfice du FPIC et d'un maintien de la DGF/DSR, à ce jour non notifiée.



Recettes fiscales et taxes	Taxes foncières, attributions de compensations communautaires (équilibre des transferts de charges et de ressources), droits de place, droits de mutation et taxes communales d'électricité
Dotations	Dotations de l'Etat (DGF et DSR), dotations de compensation des exonérations nationales
Autres produits	Remboursements maladie personnels, loyer, excédent budgets annexes
Produits des domaines	



	Ventes de bois, recettes cantine et accueil périscolaire, mises à disposition de personnels
--	---

## 2/ La section d'investissement :

### Des dépenses d'équipement :

Les dépenses d'équipements inscrites au BP 2025 s'élèveront à **4 798 718,93 €** auxquels s'ajouteront **300 000 €** de travaux en régie, le tout subventionné potentiellement à hauteur de près de **1 290 742,84 €**.

Les dépenses devront donc être priorisées en fonction des réponses des financeurs et notamment la DETR/DSIL.

	Dépenses d'investissement	Budget 2024	Budget 2025
040	OPERATIONS D'ORDRE (TRAVAUX EN REGIE)	320 000,00	317 500,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	300 000,00	300 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	890 000,00	770 000,00
10	TAXE D'AMENAGEMENT	20 000,00	20 000,00
	TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT (PPI)	5 982 842,12	4 798 718,93
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>7 512 842,12</b>	<b>6 206 218,93</b>
	Recettes d'investissement	Budget 2024	Budget 2025

021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 230 721,10	759 997,54
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	455 000,00	295 895,83
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	585 000,00	590 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	300 000,00	300 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 295 880,18	1 870 678,75
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 549 698,37	1 290 742,84
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	750 000,00	750 000,00
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>6 166 299,65</b>	<b>5 857 314,96</b>
<b>Résultat de fonctionnement avant report</b>		<b>-1 346 542,47</b>	<b>-348 903,97</b>
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 346 542,47	348 903,97
<b>Résultat de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



Le détail des projets inscrits au BP 2025 est donc prévu comme suit :

Nature	Libellé	Budget Primitif	Report de Crédit	Total Budget	Subventions attendues
040	TRAVAUX EN REGIE	300 000,00 €	- €	300 000,00 €	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 500,00 €	16 452,00 €	30 952,00 €	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	12 500,00 €	- €	12 500,00 €	
1902	SALLE MULTI-ACTIVITE	6 285,02 €	116 733,47 €	123 018,49 €	400 888,00 €
2003	REVITALISATION CENTRE-VILLE	668 483,67 €	19 944,00 €	688 427,67 €	
2004	AMENAGEMENT ROUTE DEPARTEMENTALE	30 000,00 €	2 597,53 €	32 597,53 €	
2102	CRECHE ET MAM	140 000,00 €	874 589,92 €	1 014 589,92 €	689 775,33 €
2201	AMENAGEMENTS SPORTIFS EXTERIEURS	105 623,60 €	4 376,40 €	110 000,00 €	
2301	RENOVATION ENERGETIQUE	771 638,68 €	124 568,90 €	896 207,58 €	96 677,43 €
9000	TERRAINS	255 000,00 €	- €	255 000,00 €	
9602	TRAVAUX DE BATIMENTS	248 526,50 €	141 473,50 €	390 000,00 €	13 484,13 €
9630	VOIRIE	492 696,29 €	2 303,71 €	495 000,00 €	
9640	EQUIPEMENTS DIVERS	238 032,59 €	68 967,41 €	307 000,00 €	86 492,21 €
9999	MATERIEL	412 621,94 €	30 803,80 €	443 425,74 €	3 425,74 €
	<b>TOTAL</b>	<b>3 695 908,29 €</b>	<b>1 402 810,64 €</b>	<b>5 098 718,93 €</b>	<b>1 290 742,84 €</b>

Le budget 2025 est construit avec un financement par produits de cessions pour 295 895,83 € (cessions en cours) et un nouvel emprunt inscrit pour 750.000 €. La municipalité a fixé des objectifs de maîtrise de son endettement qui dépendront, dans les prochaines années, du type de portage de la revitalisation du centre bourg (Pôle d'échange multimodal et avenue Joffre notamment).

En conclusion, les efforts des dernières années ont permis de présenter un compte administratif 2024 avec une situation saine et des perspectives de capacités d'investissements importantes.

Cependant les éléments conjoncturels impactent grandement la situation financière projetée de la Commune (assurance, CNRACL, FPIC...). L'utilisation des excédents, la maîtrise des charges de fonctionnement et un arbitrage sur les investissements en 2025 permettent d'éviter une hausse des taux fiscaux en 2025.

Les investissements seront, comme chaque année, priorisés en fonction des capacités financières de la Commune, en utilisant progressivement ses excédents et en cherchant à optimiser les financements des partenaires.

Sans tenir compte des excédents reportés, la capacité d'autofinancement devrait temporairement baisser en 2025 aux alentours de 250.000 €, situation temporairement acceptable compte tenu des ressources propres de l'année et notamment les produits de cessions et des excédents reportés.

L'enjeu sera ensuite de stabiliser la CAF entre 300.000 € et 450.000 € pour conserver une capacité annuelle d'investissement stable pour réaliser son plan pluriannuel d'investissement.



Les excédents reportés cumulés devront être sécurisés aux alentours de 800.000 € permettant d'assurer le fonds de roulement nécessaire de la collectivité.

### **LOTISSEMENTS :**

Globalement les budgets lotissements sont en déficit essentiellement en raison du stock de terrains non encore vendus. Les budgets sont construits en équilibre avec les prévisions de toutes les dépenses et les recettes à venir jusqu'à la clôture du budget.

#### **Pernautuc 2 :**

Pour 2025, le Budget annexe du lotissement de Pernautuc 2 est équilibré en dépenses et en recettes à **671.000,00 €** en fonctionnement et **390.858,61 €** en investissement.

Ce lotissement pourrait être aménagé en une vingtaine de lots minimum ou être partagé en 2 avec une zone artisanale gérée par la Communauté de Communes et une zone d'habitations.

Aucune dette n'est liée à ce budget annexe.

#### **L'Hoste :**

Pour 2025, Le Budget annexe du lotissement de l'Hoste est équilibré en dépenses et en recettes à **20 801,89 €** en fonctionnement et **14 941,70 €** en investissement.

Le dernier lot restant est en cours de vente et le budget devrait être clôturé pour la fin de l'année 2025.

Aucune dette n'est liée à ce budget annexe.

Lorsque tous les lots seront vendus, le lotissement de l'Hoste devrait finir à peu près à l'équilibre (**+ 5 860,19€**).

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 15/04/2025

ID : 040-200084713-20250410-2025\_029D-BF

